



COORDINATION: NELLY (LIGUE ROC)

DES TRADITIONS QUI METTENT EN DANGER DES ESPÈCES ANIMALES



Que ce soit à cause de la fabrication de sceaux personnalisés, de manches de poignards ou encore parce qu'on leur prête des vertus médicinales, certains mammifères sont menacés d'extinction, simplement parce que la nature les a dotés de défenses ou de cornes.

UN CERCLE VICIEUX

Outre le problème du commerce international, pour certaines espèces, notamment le rhinocéros de Java et l'éléphant de certains



pays d'Afrique, la destruction de l'espace vital a aussi des répercussions négatives importantes.

Et malheureusement, plus une espèce décline, plus la rareté des produits qui en sont dérivés fait grimper les prix et rend le braconnage lucratif. Aussi, est-il nécessaire d'assurer une protection constante pour empêcher une issue fatale. Mais pour cela, il faut des moyens.

Le commerce de l'ivoire, légal ou illégal, est une des principales causes de la diminution du nombre d'éléphants en Afrique. Le classement de l'éléphant en annexe I de la Convention de Washington en 1990 (CITES) a été, à l'époque, l'épilogue heureux d'une profonde prise de conscience de l'opinion publique internationale. La demande d'ivoire a cessé immédiatement, ce qui a entraîné une chute brutale des prix et, en conséquence, un déclin spectaculaire du braconnage.

» De l'ivoire pour fabriquer des sceaux personnels

Cette situation favorable a cependant cessé en 1997 lorsque la CITES a décidé, à Harare, au Zimbabwe, de déclasser les éléphants du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe, et de les inscrire en son annexe II. Plus précisément, la CITES a autorisé ces trois pays d'Afrique australe à procéder à un envoi « expérimental » d'un certain tonnage d'ivoire brut à destination d'un importateur unique, le Japon, pour la fabrication des hankos (sceaux personnalisés).

Lors de la réunion de la CITES tenue à Nairobi en 2000, on a décidé de maintenir les éléphants dans l'annexe II. D'ailleurs, ils y figurent encore aujourd'hui...

Les petites populations d'éléphants d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest sont menacées par le braconnage. Dernièrement, des rangers zimbabwéens ont saisi 22 défenses d'éléphants d'une valeur de 216 000 dollars. En juillet 2005, les autorités zimbabwéennes avaient déjà arrêté deux Chinois, après la découverte de 72 défenses.

Un symposium international a eu lieu en août 2006 pour tenter d'enrayer le déclin des populations d'éléphants. Une des mesures préconisées vise à interdire complètement le commerce de l'ivoire et de ses produits dérivés par un retour en annexe I de la CITES de toutes les populations d'éléphants.

UNE CORNE PRÉTENDUMENT APHRODISIAQUE

C'est uniquement pour leur corne que la population de rhinocéros africains a été décimée. En 1970, leur nombre était estimé à 65 000 individus. Deux décennies plus tard, il n'en restait que 3 000.

Les pays d'Asie sont, et de loin, les premiers responsables de cette situation: la poudre de la corne de cet animal aurait, selon eux, des vertus aphrodisiaques. La médecine traditionnelle chinoise lui a donné une réputation que la médecine moderne ne parvient pas à détruire. Mais il est certain que si la chose s'était révélée, si les laboratoires pharmaceutiques occidentaux avaient décelé de quelconques propriétés médicales dans la kératine des cornes de rhinocéros, ils aurait rapidement copié sa composition.

Il existe aussi, dans les régions de la mer Rouge et de l'océan Indien, une tradition de port d'un poignard en corne de rhinocéros servant à mettre en valeur son rang social. Que ce soit pour fabriquer des sceaux ou des poignards, d'autres matières existent...

